

SCI 21 RUE DES JARDINS

Société civile immobilière

Au capital de 102000,00 EUROS

Siège social : 14 , avenue de la république à AURILLAC (15000)

Immatriculée au RCS de AURILLAC : 50502752400014

Numéro SIRET : 505027524

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

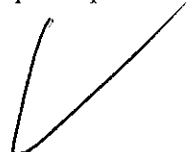
Acte N° 122602

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE,
LE VINGT ET UN AOÛT,
A 12 heures 30 minutes.

Les associés de la société dénommée SCI 21 RUE DES JARDINS, Société civile immobilière au capital de 102 000,00 € divisé en 102 parts sociales, ayant son siège social à AURILLAC (15000), 14, avenue de la république identifiée au SIREN sous le numéro 50502752400014 et immatriculée au RCS de AURILLAC, se sont réunis en assemblée générale ordinaire à AURILLAC, 14 avenue de la République.

L'assemblée générale est présidée par Monsieur Jean-Marie BOYER, en sa qualité de co-gérant de ladite société.

Une feuille de présence, ci-après annexée, a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité éventuelle de mandataire.



ASSOCIES

1) Madame Marie **RIVIERE**, notaire, demeurant à NAUCELLES (15250), 10, route de Cantagrel,

Née à TULLE (19000), le 12 février 1976.

Epouse de Monsieur Arnaud Jean-François LAVERGNE,

Mariée sous le régime de la séparation de biens aux termes de son contrat de mariage reçu par Maître Vincent LAVILLE notaire à RODEZ, le 26 mai 2004, préalablement à leur union célébrée à la mairie de AURIAC (19220), le 12 juin 2004.

Ledit régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire.

De nationalité française.

Représentant 34 parts sur un total de 102.

2) Monsieur Jean-Marie François **BOYER**, notaire, demeurant à AURILLAC (15000), 8, rue Gabriel Desprat,

Né à SAINT FLOUR (15100), le 3 décembre 1960.

Epoux de Madame Dominique Michèle Jeanne VERBIGUIÉ,

Marié sous le régime de la participation aux acquêts aux termes de son contrat de mariage reçu par Maître LEFEUVRE Notaire à PARIS (75001), le 14 décembre 1988, préalablement à leur union célébrée à la mairie de AURILLAC (15000), le 23 décembre 1988.

Ledit régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire.

De nationalité française.

Représentant 34 parts sur un total de 102.

3) Monsieur Christophe Jean Raymond **DUMONT**, notaire, demeurant à SAINT-MAMET-LA-SALVETAT (15220), Le Royre,

Né à BOGOTA (COLOMBIE), le 20 février 1958.

Epoux de Madame Marie Alice Odile GUILLANEUF,

Marié sous le régime de la séparation de biens aux termes de son contrat de mariage reçu par Maître NORMAND Notaire à PARIS (75016), le 22 novembre 1991, préalablement à leur union célébrée à la mairie de BOUCHEMAINE (49080), le 30 novembre 1991.

Ledit régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire.

De nationalité française.

Représentant 34 parts sur un total de 102.

Formant la totalité du capital social.

PRESENCE - REPRESENTATION

- Madame Marie **RIVIERE** est ici présente.
- Monsieur Jean-Marie **BOYER** est ici présent.
- Monsieur Christophe **DUMONT** est ici présent.

Le président constate que tous les associés sont présents ou représentés ; ainsi, l'assemblée, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1) APPROBATION DES COMPTES ANNUELS - AFFECTATION DES

RESULTATS

- Reddition de comptes des co-gérants.
- Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023.
- Approbation du rapport de la gérance sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31/12/2023.

- Quitus à la gérance.
- Affectation des résultats.

2) CHANGEMENT D'ASSOCIE-GERANT

- Remplacement de Monsieur Christophe DUMONT (associé gérant sortant) par Madame Nelly ALRIVIE-VANTAL (associée gérant rentrant),
Demeurant à SALERS (15140), Les Bessades,
Née à BRIVE-LA-GAILLARDE (19100), le 12 décembre 1986.
Epouse de Monsieur Vincent Pierre-Dominique VANTAL,
Mariée à la mairie de BEAULIEU-SUR-DORDOGNE (19120), le 14 septembre 2013,
De nationalité française.

DELIBERATIONS

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée les documents suivants :

- la feuille de présence ;
- les comptes annuels (bilan, comptes de résultats et annexes) de la SCI 21 RUE DES JARDINS ;
- les statuts à jour de la société.

Le président indique que, conformément aux dispositions règlementaires, tous les documents nécessaires à l'information des associés ont été tenus au siège social à la disposition des associés qui ont pu en prendre connaissance ou copie.

Le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et déclare la discussion ouverte.

Diverses explications sont échangées entre les membres de l'assemblée et le président répond aux questions qui lui sont posées.

Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

RESOLUTIONS

1) RESOLUTION CONCERNANT L'APPROBATION DES COMPTES

ANNUELS

Est soumise au vote de l'assemblée, l'approbation des comptes annuels se soldant par un bénéfice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31/12/2023, approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

2) RESOLUTION CONCERNANT CHANGEMENT D'ASSOCIE-GERANT

Est soumis au vote :

Remplacement de Monsieur Christophe DUMONT (associé gérant sortant) par Madame Nelly ALRIVIE-VANTAL (associée gérant rentrant)

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée générale agréé Remplacement de Monsieur Christophe DUMONT (associé gérant sortant) par Madame Nelly ALRIVIE-VANTAL (associée gérant rentrant).

3) RESOLUTION CONCERNANT LES PARTS COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL

Connaissance prise du départ de Monsieur Christophe DUMONT et de l'arrivée de Madame Nelly ALRIVIE-VANTAL, cette dernière est désormais associée de la SCI 14 AVENUE DE LA REPUBLIQUE.

L'assemblée générale décide de modifier l'Article 8 des statuts.

ARTICLE 8 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de CENT DEUX MILLE EUROS (102.000,00 €). Il est divisé en 102 parts de MILLE EUROS (1.000,00 €) chacune, numérotées de 1 à

102.

Les parts composant le capital initial sont souscrites de la manière suivante :

- *Les 34 parts, numéros 1 à 34 par
Madame Nelly ALRIVIE-VANTAL (en remplacement de Monsieur Christophe DUMONT) ci.....34*
 - *Les 34 parts, numéros 35 à 68 par
Monsieur Jean-Marie BOYER ci34*
 - *Les 34 parts, numéros 69 à 102 par
Madame Marie RIVIERE-LAVERGNE ci34*
- Total égal au nombre de parts composant le capital initial ci102*

Les parts sociales ne peuvent pas être représentées par des titres négociables. »

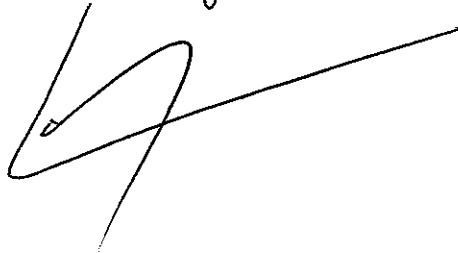
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée à 13 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président de séance et tous les associés ou leurs mandataires.

Ce procès-verbal sera retranscrit sans délai sur le registre des délibérations.

Cécile Coffa d'origine



SCI 21 RUE DES JARDINS

Société civile immobilière
Au capital de : 102 000,00 €

Siège social : 14, avenue de la république à AURILLAC (15000)

Immatriculée au RCS de AURILLAC : 50502752400014

**Feuille d'émargement à l'Assemblée Générale ordinaire
du 21 août 2024**

Nom, prénom des associés ou mandataires	Nombre de parts	Nombre de voix	Signature
- RIVIERE Marie	34	1	
- BOYER Jean-Marie	34	1	
- DUMONT Christophe	34	1	
Total	102	3	

Certifiée exacte, il résulte de la présente feuille d'émargement que 3 associés étaient présents, porteurs de 102 parts sociales ayant droit au vote et exprimant un nombre égal de voix.

Le président de séance

